



Les épreuves communes de contrôle continu: E3C

Les épreuves communes de contrôle continu (E3C) ont pour objectif de mieux valoriser le travail et les progrès de l'élève. Elles sont intégrées à hauteur de 30 % dans la note finale dans le nouveau baccalauréat. Elles s'ajoutent à la prise en compte du livret scolaire (10 % de la note finale).

Comme les autres disciplines de spécialité, les SES sont évaluées lors des épreuves finales de baccalauréat. Mais nous sommes cependant concernés par les E3C au 3ème trimestre pour les élèves qui ne souhaiteraient pas poursuivre notre spécialité en classe de terminale

Les textes:

BOEN n°30 du 25 juillet 2019 portant sur les **principes généraux d'organisation du contrôle continu dans le nouveau baccalauréat**
https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=144063

BOEN n°17 du 25 avril 2019 portant sur les **modalités de l'E3C en SES** notamment
https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?

E3C en SES: les sujets zéro

<https://eduscol.education.fr/ses/actualites/e3c-sujets-zero>

Le calendrier, les informations pratiques de passation

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Bac2021/35/5/organisation_des_E3C_1189355.pdf

Mise en œuvre pratique et recommandations

Vous trouverez dans le **BOEN n°17 du 25 avril 2019** (voir encadré ci-dessus) la structure de notre épreuve (en deux parties distinctes). **L'épreuve est calibrée de manière à évaluer des compétences très classiques normalement travaillées dans la continuité des cours de SES**, compétences en outre utiles pour les épreuves finales de baccalauréat. **La seule confrontation des élèves à des sujets ne peut se substituer à un apprentissage régulier et progressif de chacune de ces compétences, notamment lors de la mise en activité des élèves en classe dans le continuum des cours.**

Ces compétences, à expliciter auprès des élèves, sont :

- la capacité à mobiliser des connaissances pour répondre à une question;
- la capacité à conduire une résolution graphique (sans formalisation mathématique);
- la capacité à engager une démarche méthodologique de collecte et d'exploitation de données quantitatives pour répondre à une question;
- la capacité à conduire un raisonnement en exploitant les documents d'un dossier et en mobilisant les connaissances acquises dans le cadre du programme

Le travail en équipe prend tout son sens dans le cadre de la préparation de nos élèves et de la passation des épreuves. Dans la mesure du possible, l'IA-IPR recommande:

- une progression décidée en équipe qui seule peut permettre le choix d'un sujet commun;
- Autant que possible le choix concerté d'un sujet et d'un barème communs

Modalité de passation des épreuves et harmonisation

Les épreuves se déroulent durant le cours normal de la scolarité et sont organisées par leur établissement. L'organisation des épreuves peut être mutualisée entre établissements. Les correcteurs sont convoqués parmi les professeurs de l'établissement ou d'autres établissements de l'académie. Ils ne doivent pas corriger les copies de leurs élèves de l'année en cours, ni, le cas échéant, celles de leurs proches scolarisés dans l'établissement. À l'issue des épreuves, les copies sont numérisées, via l'application Santorin, permettant ainsi l'archivage et la répartition en lots vers les correcteurs désignés. L'harmonisation des notes est fondée sur le sujet et le barème de correction qui lui est attribué, et vise à corriger un éventuel effet « correcteur » ou « établissement ». Des commissions d'harmonisation seront réunies, dans chaque académie, à l'issue de chaque période de contrôle continu.

ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION POUR UN BARÈME ET LA CONSTRUCTION DE GRILLES DE CORRECTION

→ L'IA-IPR attire votre attention sur la durée réduite de cette épreuve de première (2 heures) qui ne doit pas nous conduire à l'évaluer avec les mêmes exigences qu'une épreuve composée de type baccalauréat (4 heures). L'Inspection Générale travaille à produire des outils concernant l'évaluation de cette épreuve avec notamment une grille à destination des élèves et professeurs .

Partie 1 de l'E3C : mobilisation des connaissances (10 points)

Rappels: Première partie (Mobilisation de connaissances et traitement de l'information); il est demandé au candidat de répondre aux questions en mobilisant les connaissances acquises dans le cadre du programme, en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse de collecte et d'exploitation de données quantitatives, et en ayant recours le cas échéant à des résolutions graphiques » .

ATTENTES	EXPLICITATIONS	POINTS DE VIGILANCE
Capacité à mobiliser des connaissances pour répondre à la question	Comprendre le sens de la consigne Sélectionner les connaissances (notions, mécanismes, illustrations, etc.) en relation avec la question posée.	Pas d'attente formelle (introduction, conclusion, structure, etc.) La question posée est en lien avec l'un des objectifs d'apprentissage du programme La maîtrise d'une notion peut être vérifiée sans qu'il y ait nécessairement une définition explicite
Capacité à engager une démarche méthodologique de collecte et d'exploitation de données quantitatives pour répondre à une question LE CAS ÉCHÉANT*	Interpréter des données Sélectionner et mobiliser les données pertinentes pour répondre à une question posée. Effectuer un ou plusieurs calculs appropriés pour répondre à la question	L'élève doit donner du sens en intégrant les données dans des phrases Il n'est pas attendu une lecture de % de répartition sous la forme « sur 100... ».
Avoir recours à une résolution graphique (sans formalisation mathématique) LE CAS ÉCHÉANT*	Réaliser une représentation graphique correcte qui répondre à la consigne	Un élève peut obtenir une partie des points possibles quand bien même la représentation graphique est incomplète

**Selon la nature des questions proposées: collecte/ exploitation de données ou bien formalisation mathématique*

Partie 2 de l'E3C : Raisonnement appuyé sur un dossier documentaire (10 points)

Rappels: seconde partie (Raisonnement appuyé sur un dossier documentaire); il est demandé au candidat de traiter le sujet en développant un raisonnement de l'ordre d'une page, en exploitant les documents du dossier et en mobilisant ses connaissances.

ATTENTES	EXPLICITATIONS	POINTS DE VIGILANCE
Capacité à traiter le sujet en conduisant un raisonnement.	Comprendre le sens de la consigne pour traiter le sujet Conduire un raisonnement en enchaînant des arguments.	Pas d'attente formelle (introduction, conclusion, structure). L'élève peut éventuellement produire une phrase introductive et conclusive. Un élève qui aura fait une introduction et une conclusion structurées ne sera évidemment pas pénalisé Le candidat doit montrer qu'il sait conduire un raisonnement. Celui-ci peut comporter plusieurs paragraphes ou non. Il n'est pas attendu de problématique. Un raisonnement de l'ordre d'une page est attendu. On ne sanctionnera pas un élève allant au-delà
Capacité à mobiliser des connaissances pour traiter le sujet	Sélectionner les connaissances (notions, mécanismes, illustrations, etc.) en relation avec le sujet.	Le sujet est en lien avec l'un des objectifs d'apprentissage du programme La maîtrise d'une notion peut être vérifiée sans qu'il y ait nécessairement une définition explicite

ATTENTES	EXPLICITATIONS	POINTS DE VIGILANCE
Capacité à mobiliser des informations pertinentes issues du dossier documentaire pour traiter le sujet	Extraire les informations pertinentes des documents (exploiter les informations d'un texte ou d'un document statistique)	L'élève doit mobiliser les deux documents du dossier mais pas nécessairement tous les éléments disponibles dans chaque document L'exploitation des documents doit être pertinente au regard du raisonnement conduit